



**UIA** Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados



# La CEDH et la CJUE, complémentarité ou concurrence dans la protection des droits fondamentaux

VENDREDI 19 ET SAMEDI 20 JUIN 2015



# BOLOGNE

## ITALIE



Séminaire organisé par la commission Droits de l'Homme de l'UIA  
en collaboration avec l'Université de Bologne

## Réunir les avocats du monde

*Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.*

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

---

## Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

---

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

[www.uianet.org](http://www.uianet.org)

## Introduction

Ce séminaire traitera tout d'abord de l'adhésion de l'Union européenne (UE) à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et des défis que représente cette adhésion, notamment au regard de l'avis rendu récemment par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Les orateurs porteront ensuite un regard croisé sur les jurisprudences des deux Cours en matière de protection des droits fondamentaux et notamment des droits de la défense.

Enfin, les arrêts récents les plus importants de la CEDH et de la CJUE seront analysés et feront l'objet d'un débat avec la salle.

Une session du séminaire sera réservée à un thème déterminé par les participants en fonction de l'actualité de la jurisprudence des deux Cours en matière de protection des droits fondamentaux.

Les intervenants au séminaire sont de hautes personnalités de la CEDH et de la CJUE (juge, avocat général, membre du Greffe), des avocats et des professeurs d'université spécialisés dans les matières qui font l'objet du séminaire.



Jeudi | 18 | Juin | 2015

19:00 COCKTAIL DE BIENVENUE

**Offert par le Barreau de Bologne**  
Ordre des Avocats, Palais de Justice  
Piazza dei Tribunali 4  
Bologne, Italie



Vendredi | 19 | Juin | 2015

**08:30 – 09:00** INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

**Facoltà di Giurisprudenza – Università di Bologna**  
Sala Armi  
Via Zamboni, 22 – 40126 Bologne, Italie

**09:00 – 09:30** ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- **Miguel LOINAZ**, *Président de l'UIA, ALS Abogados, Montevideo, Uruguay – ou son Représentant*
- **Carlos FATÁS MOSQUERA**, *Co-Directeur des Droits de l'Homme et de la Défense de la Défense de l'UIA, Vice-président de la commission des Droits de l'Homme de l'UIA, Aureo Abogados SLP, Barcelone, Espagne*
- **Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI**, *Présidente de la commission Droits de l'Homme de l'UIA, Jdeidet El Metn, Liban*
- **Prof. Giovanni Luchetti**, *Directeur du Département de Sciences Juridiques de l'Université de Bologne*
- **Prof. Nicoletta Sarti**, *Président de l'École de Jurisprudence de l'Université de Bologne*
- **Prof. Luca Mezzetti**, *Directeur de l'École supérieure d'Études Juridiques de l'Université de Bologne*

**09:30 – 10:30** Les mécanismes juridiques européens de protection des droits fondamentaux : la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

– **La protection des droits fondamentaux par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à la lumière de la Convention et ses protocoles. Cadre juridique et aspects pratiques du système.**

- **Guido RAIMONDI**, *Vice-président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), Juge élu au titre de l'Italie*

– **La protection des droits fondamentaux par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) à la lumière de la Charte. Cadre juridique et aspects pratiques du système.**

- *Une personnalité de la Cour de justice de l'Union européenne non encore communiquée par la CJUE au moment de l'impression du programme*

**10:30 – 10:45** Questions

**10:45 – 11:00** PAUSE CAFÉ

**11:00 – 12:00** CEDH et CJUE

– **Le principe « non bis in idem » : complémentarité ou concurrence entre la CEDH et la CJUE ?**

- **Pasquale COSTANZO**, *Professeur de droit constitutionnel à l'Université de Gênes, Italie*

– **L'évolution de la Jurisprudence des deux Cours européennes en matière de protection des droits fondamentaux.**

- **Benjamin DANLOS**, *Magistrat de l'ordre judiciaire mis à disposition du Greffe de la CEDH, ancien substitut du procureur de la République de Perpignan*

**12:00 – 12:30** Questions

**12:30 – 14:00** DÉJEUNER

**14:00 – 15:00** L'Avis de la Cour de justice de l'Union européenne du 18 décembre 2014 au sujet de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme : analyse du contenu et de la portée de l'Avis

- **Oreste POLLICINO**, *Professeur de droit constitutionnel de l'Université Luigi Bocconi de Milan, Italie*

**15:00 – 15:30** Questions

**15:30 – 15:45** PAUSE CAFÉ

**15:45 – 16:45** TABLE RONDE : L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme : réflexions au sujet du contenu du projet d'accord d'adhésion, état des négociations et situation actuelle au regard de l'Avis rendu par la CJUE le 18 décembre 2014

**Modérateurs :** • **Carlos FATÁS MOSQUERA**, *Co-Directeur des Droits de l'Homme et de la Défense de la Défense de l'UIA, Vice-président de la commission des Droits de l'Homme de l'UIA, Aureo Abogados SLP, Barcelone, Espagne* • **Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI**, *Présidente de la commission Droits de l'Homme de l'UIA, Jdeidet El Metn, Liban*

**Orateurs :**

- **Guido RAIMONDI**, *Vice-président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), Juge élu au titre de l'Italie*
- *Personnalité désignée par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)*
- **Luca MEZZETTI**, *Professeur de droit constitutionnel à l'Université de Bologne, Italie*
- **Oreste POLLICINO**, *Professeur de droit constitutionnel à l'Université Luigi Bocconi de Milan, Italie*
- **Giacomo DI FEDERICO**, *Professeur de l'Union Européenne, Université de Bologne, Italie*

**Les langues de la table ronde seront le français et l'anglais (interventions et questions avec résumés)**

**16:45 – 17:00** Questions

**17:00 – 17:15** Conclusions de la journée

**19:30** DÎNER OPTIONNEL

**Palazzo Grassi**  
Via Marsala n. 12, Bologne, Italie

# Samedi | 20 | Juin | 2015

09:00 – 09:30 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Facoltà di Giurisprudenza – Università di Bologna

Sala Armi

Via Zamboni, 22 – 40126 Bologne, Italie

09:30 – 10:30 **Actualité du droit de la Convention européenne des droits de l'homme et de ses protocoles ainsi que de la Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme : focus sur les derniers arrêts importants de la CEDH**

• **Benjamin DANLOS**, *Magistrat de l'ordre judiciaire mis à disposition du Greffe de la CEDH, ancien substitut du procureur de la République de Perpignan*

10:30 – 11:30 **L'attention portée par la Cour de justice à l'activité des autres organismes qui veillent à la protection des droits des personnes en Europe**

• **Paolo MENGOZZI**, *Avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)*

11:30 – 11:45 PAUSE CAFÉ

11:45 – 12:30 **DISCUSSION SUR DES THÈMES PRÉ-DÉTERMINÉS PAR LES PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE**

Les participants sont invités, dès leur inscription et avant le 1<sup>er</sup> juin 2015, à communiquer aux organisateurs un thème de leur choix relatif à la protection des droits de l'homme qui sera brièvement développé en fin de ce séminaire.

12:30 – 13:00 CONCLUSIONS

15:00 – 19:00 **EXCURSION AU MUSÉE FERRARI À MARANELLO**

Départ de l'Hôtel Majestic "già Baglioni"

Via Indipendenza 8

Bologne, Italie





# Comité organisateur

**Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI**

*Présidente de la commission Droits de l'Homme de l'UIA  
Cabinet Elisabeth Zakharia Sioufi*

Jdeidet El Metn, Liban

T +961 (3) 56 63 57

E elisabethsioufi@gmail.com

**Julie GOFFIN**

*Coordinateur Droits de l'Homme et de la Défense à l'UIA*

Bruxelles, Belgique

T +32 (2) 538 90 10

E j.goffin@avocat.be

**Bruno MICOLANO**

*Studio Micolano*

Bologne, Italie

T +39 051 33 32 08

E micolano\_avv.bruno@iol.it

**Carlos FATÁS MOSQUERA**

*Co-Directeur des Droits de l'Homme et de la Défense de la Défense de l'UIA, Vice-président de la commission des Droits de l'Homme de l'UIA*

*Aureo Abogados SLP*

Barcelone, Espagne

T +34 93 532 54 00

E carlos.fatas@aureo-abogados.com

**Antonella MICELE**

*Studio Legale Associato Fazio*

*Micele Solazzi Tavazzi*

Bologne, Italie

T +39 051 23 69 91

E a.micele@assolegali.it

## Informations générales

### LIEU DU SÉMINAIRE

**Facoltà di Giurisprudenza – Università di Bologna**

*Sala Armi*

Via Zamboni, 22 – 40126 Bologne, Italie

### FRAIS D'INSCRIPTION

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 19.05.2015	> 20.05.2015	≤ 19.05.2015	> 20.05.2015
<b>INSCRIPTION STANDARD</b>	<b>390 €* </b>	<b>440 €* </b>	<b>440 €* </b>	<b>490 €* </b>
<b>JEUNE AVOCAT (&lt;35)**</b>	<b>340 €* </b>	<b>390 €* </b>	<b>390 €* </b>	<b>440 €* </b>

**ÉTUDIANT EN DROIT\*\*\***

(accès aux sessions de travail uniquement)

**70 €\***

**\* La TVA (22 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.**

**\*\* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.**

**\*\*\* L'inscription Étudiant ne donne pas accès aux activités sociales (déjeuner et pauses café). Merci de joindre une copie de votre carte d'étudiant pour bénéficier du tarif correspondant.**

Ces frais comprennent la participation au séminaire, les pauses café, le déjeuner du vendredi 19 juin 2015 ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner du vendredi 19 juin 2015 ainsi que l'excursion du samedi 20 juin 2015 ne sont pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

### FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

Pour les participants italiens, **12 points de formation** ont été accordés par l'Ordre des Avocats de Bologne.

### LANGUE

Les sessions de travail seront en **français**, sans traduction simultanée. Toutefois, il est à noter que la table ronde pourra se tenir en anglais et en français sans qu'aucune traduction simultanée ne soit prévue.

## RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré-réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

Hôtels	Tarifs
<b>GRAND HOTEL MAJESTIC "GIÀ BAGLIONI" (5*)</b> Via indipendenza 8 40122 Bologna T +39 051225445 F +39 051234840 E info.ghmajestic@duetorrihotels.com www.duetorrihotels.com	Classic single room <b>180 €</b> Classic double room for <u>single use</u> <b>200 €</b> Classic double room <b>260 €</b> Superior double room for <u>single use</u> <b>220 €</b> Superior double room for double use <b>280 €</b> Deluxe double room for <u>single use</u> <b>250 €</b> Deluxe double room for double use <b>320 €</b> <b>Petit-déjeuner et taxes inclus</b> Merci de télécharger le formulaire de réservation du site : <a href="http://www.uianet.org">www.uianet.org</a>
<b>HOTEL TOURING (3* SUP)</b> Via De' Mattuiani 1-2 40124 Bologna T +39 051584305 F +39 051334763 E hoteltouring@hoteltouring.it www.hoteltouring.it	Classic single <b>109 €</b> Classic double <b>149 €</b> Gold Urban Room single use <b>129 €</b> Gold Urban Room double <b>169 €</b> <b>Petit-déjeuner et taxes inclus</b> Merci de télécharger le formulaire de réservation du site : <a href="http://www.uianet.org">www.uianet.org</a>

## CONDITIONS D'ANNULATION

### VISAS

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 19 mai 2015**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 19 mai 2015**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 19 mai 2015**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire. L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

### FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

### CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

### SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados



# La CEDH et la CJUE, complémentarité ou concurrence dans la protection des droits fondamentaux

Vendredi 19 et samedi 20 juin 2015

**BOLOGNE, ITALIE**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

ou compléter et renvoyer ce formulaire par e-mail, fax, ou poste à :

**UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS**

25 rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)



Inscrivez-vous en ligne

**MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I - - - - -**

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom : .....

Prénom : .....

Cabinet : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Date de naissance : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) : .....

Horaires arrivée/départ et numéros de vols : .....

Hôtel : .....

### A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 19.05.2015	> 20.05.2015	≤ 19.05.2015	> 20.05.2015
<b>INSCRIPTION STANDARD</b>	<b>390 €*</b>	<b>440 €*</b>	<b>440 €*</b>	<b>490 €*</b>
<b>JEUNE AVOCAT (&lt;35)**</b>	<b>340 €*</b>	<b>390 €*</b>	<b>390 €*</b>	<b>440 €*</b>
<b>ÉTUDIANT EN DROIT***</b> (accès aux sessions de travail uniquement)				<b>70 €*</b>

\* La TVA (22 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

\*\* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

\*\*\* L'inscription Étudiant ne donne pas accès aux activités sociales (déjeuner et pauses café). Merci de joindre une copie de votre carte d'étudiant pour bénéficier du tarif correspondant.

## B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – jeudi 18 juin 2015
- Déjeuner – vendredi 19 juin 2015

## C. ACTIVITÉS OPTIONNELLES

(**non-incluses** dans les frais d'inscription)

- Dîner optionnel – vendredi 19 juin 2015
  - Veuillez me réserver ..... place(s) pour le dîner 50 € HT x \_\_\_ / pers
- Excursion optionnelle – samedi 20 juin 2015  
*L'inscription et le paiement de l'excursion se font directement auprès de l'agence KC Travel.  
Merci de bien vouloir utiliser le formulaire de réservation KC Travel.*

Total (C) ..... € HT

## C. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription	..... € HT
TOTAL (C) – Activités optionnelles	..... € HT
	TOTAL (A+C) HT ..... €
	TVA si applicable (22 %)* ..... €
	TOTAL (A+C) TTC ..... €

\* La TVA (22 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.  
Pour plus d'information, contactez l'Union Internationale des Avocats.

## D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

## E. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25, rue du Jour – 75001 Paris – France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire de Bologne 2015", à la banque et sur le compte :  
**Société Générale – Paris Elysées Entreprise**  
**91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France**  
**BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP**  
**IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**

- Par carte bancaire :  Visa  Mastercard  
N° de carte : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_  
Date d'expiration : \_ \_ / \_ \_ Cryptogramme : \_ \_ \_ \_  
Titulaire de la carte : .....

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : ..... € (EUR)

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....